

## **COMPTE-RENDU**

Marine Linglart  
Delphine Lemoine

## **Concertation n°3 23 Avril 2015**

### **Atelier 2**

### **Introduction**

Une vingtaine de personnes est venue pour participer à ce deuxième atelier ayant pour thème « Les formes urbaines et l'énergie », leur permettant de s'exprimer à travers 2 exercices et un débat. Le but de cet atelier de concertation est de partager avec les habitants sur les notions de forme urbaine et d'habitat, avec leurs goûts et leurs attentes sur le sujet, de discuter autour de leur vision des espaces verts présents sur la commune, et enfin d'échanger autour de la problématique de l'énergie.

Après un bref rappel sur le déroulement de la concertation, Marine Linglart présente les enjeux liés à la forme urbaine et la forme de l'habitat avec l'optique de durabilité. S'ensuit deux exercices sur les espaces verts de la commune et un j'aime/j'aime pas autour d'exemples d'architecture dans des écoquartiers existants. Pour finir, une présentation des enjeux énergétiques à l'échelle régionale et locale, ainsi qu'à Octeville pour une meilleure consommation d'énergie dans le futur.

### **Exercice 1**

Nous avons tout d'abord demandé aux participants de dessiner sur un fond de plan les espaces de nature et les espaces verts qu'ils connaissent et fréquentent. En vert clair la nature, en vert foncé les espaces verts et en jaune une catégorie autres.

Groupe 1 :

- Espaces verts = Squares George Durand et Auguste Huart + Terrains de sport + Petit terrain situé allée des pommiers.
- Nature = Terrains du projet de la prairie + Terrains du projet des hautes vallées + Terrains agricoles au sud de la commune.

- Autres = Terrains de sport + Terrain de la bâtisse rue du Lieutenant Malandain.

Groupe 2 :

- Espaces verts = Square G Durand + Terrain devant le lotissement situé entre la rue André Lebas et la route de Montivilliers.

- Nature = Terrains du projet de la prairie + Terrains du projet des hautes vallées + Terrains agricoles autour de la commune.

- Autres = Terrains de sports.

Groupe 3 :

- Espaces verts = Square A. Huart + Terrains du projet de la prairie (Nord) + Terrains du projet des hautes vallées + Terrains agricoles autour de la commune.

- Nature = Sud des terrains du projet de la prairie.

- Autres = Square G. Durand + Terrains de sport.

Groupe 4 :

- Espaces verts = Square A. Huart + Chemin de promenade vers la déchetterie.

- Nature = Rien.

- Autres = Square G. Durand.

Groupe 5 :

- Espaces verts = Square G. Durand + Terrains de sport + Terrains au-dessus du cimetière.

- Nature = Terrains du projet de la prairie (zone de crash aérien) + Terrains du projet des hautes vallées + Terrains agricoles autour de la commune.

- Autres = Terrains du projet de la prairie.

Groupe 6 :

- Espaces verts = Squares G. Durand et A. Huart + Terrain devant le lotissement au Nord de la route de Montivilliers et de la rue André Lebas.

- Nature = Sud du terrain de la prairie + terrains agricoles au sud de la commune.

- Autres = Rien.

On peut voir que globalement, les terrains agricoles ainsi que les espaces libres des futurs projets de la prairie et des hautes vallées sont considérés comme des espaces de nature, les deux squares de la commune sont identifiés comme espaces verts et les terrains de sport sont placés dans la catégorie autre.



**Exercice 2**

Nous leur avons ensuite distribué une série de planches illustrant douze écoquartiers qui ont été pris comme exemple pour leur forme urbaine, leur architecture et l'intégration des bâtiments dans le tissu urbain. Les participants devaient classer les planches en trois catégories : j'aime, je n'aime pas et ni l'un ni l'autre. Après résultats, nous pouvons identifier les catégories suivantes :

- une catégorie où toutes les illustrations d'une planche ont été rejetées.
- une catégorie mixte où il y a des pour et des contres.
- enfin une catégorie « sans avis ».

La moitié des planches distribuées ont été rejetées et correspondent en majorité aux écoquartiers de Mulhouse, Grenoble, Vert-Saint-Denis, Chalon-sur-Saône et du Beausset (Var). Ce qui n'a pas plus : les constructions en bois et les logements intermédiaires et collectifs. Les habitations en bois ne paraissent pas assez solides dans le temps, demandent de l'entretien et ne semblent pas adaptées pour le climat de la Normandie. Pour les logements collectif, le vis-à-vis avec les voisins et le fait d'être « les uns sur les autres » dérangent le plus ». En ce qui concerne l'écoquartier du Beausset, la raison est différente. Dans ce cas-ci, c'est parce que l'architecture est en accord avec l'architecture du Sud de la France qui n'est pas adaptée au contexte local de la Normandie.

Pour 35 % des planches, les avis sont partagés. Pour la plupart, les photos qui sont acceptées sont celles des maisons individuelles et celle qui sont jetées sont celles des logements collectifs et des constructions en bois. Cela concerne tous les exemples d'écoquartiers à l'exception de ceux de Grenoble et Chalon-sur-Saône qui semblent décidément pas appréciés. Il est à noter qu'un des groupes paraît plus positif puisqu'il a mis « oui » à six des exemples (Gédé-Bazouges, Langouët, La-Chapelle-des-Marais, Silfiac, Saint-Nolff et Mulhouse) même si tout n'a pas été accepté sur les planches.

Enfin, pour 15 % des planches, il n'y a pas eu d'avis. Cela concerne tous les écoquartiers à l'exception de ceux de Vert-Saint-Denis et du Beausset.

Il ressort de cet exercice que les participants se sont focalisés plutôt sur l'esthétique des habitats et pas vraiment sur la forme urbaine et l'intégration dans le fonctionnement urbain du bâti. C'est pourquoi il pourrait être judicieux de retravailler sur ces formes urbaines.

« Non »



« Mitigé »



### Enjeux énergétiques

Nous avons terminé la séance par une discussion autour des enjeux énergétiques, largement dépendant de la compacité des bâtiments et de leur accollement ou pas à un autre bâtiment. Nous leur avons posé la question suivante : Quelle source d'énergie renouvelable seriez-vous prêt à utiliser pour chauffer votre maison ?

La plupart ont proposé un mode de chauffage collectif : les chaudières à bois et la géothermie. Parmi les modes de chauffage individuel : le solaire thermique et les pompes à chaleur ont été mentionnés.

C'est un point intéressant qui est à mettre en lien avec la forme urbaine pour les différents projets de la commune.